

## Inauguration et ouverture de la déviation ouest de LA ROCHEBEAUCOURT (RD 939 – RD 12)

Jeudi 22 décembre 2011 – 11h30



## DOSSIER DE PRESSE

### Contacts presse :

Conseil général de la Dordogne : Nicolas PLATON – 05 53 02 21 02 – [n.platon@dordogne.fr](mailto:n.platon@dordogne.fr)  
Marina DUPUY – 05 53 02 20 58 – [m.dupuy@dordogne.fr](mailto:m.dupuy@dordogne.fr)

Conseil général de la Charente : Antoine BIGOT – 05 45 90 75 23 – [abigot@cg16.fr](mailto:abigot@cg16.fr)

## **SOMMAIRE**

I. Présentation.....	Page 03
II. Description et coût de l'opération.....	Page 04
III. Plan de financement.....	Page 06
IV. Avancement des travaux et programmation.....	Page 06
V. Mesures en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.....	Page 07

## I – PRESENTATION

La route départementale n° 939 est un axe majeur de la liaison entre les Départements de la Charente et de la Dordogne et, plus généralement, un maillon essentiel dans l'itinéraire de jonction entre l'autoroute A10 et l'autoroute A89.

Elle assure la liaison entre Angoulême et Périgueux via Mareuil et Brantôme en tangentant l'agglomération de La Rochebeaucourt en limite des deux départements.

Par ailleurs, la route départementale n° 12, fortement empruntée par des poids lourds en direction de Ribérac, présente, à l'intérieur du bourg de La Rochebeaucourt des caractéristiques induisant des conditions de circulation, une visibilité et une lisibilité médiocres.

La traversée des territoires de La Rochebeaucourt et Argentine en Dordogne et d'Edon en Charente constitue un véritable « point noir » caractérisé par l'impossibilité de croisement de deux poids lourds sur l'ouvrage de franchissement de la Nizonne et dans le bourg ainsi que par une insécurité constante des usagers.

En conséquence, il a été envisagé, de concert par les Conseils généraux de Charente et de Dordogne, d'aménager la route départementale n° 939 et de dévier la route départementale n° 12, sur le territoire des communes de LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE en Dordogne, et d'EDON et de COMBIERS en Charente.

Le projet d'aménagement a été approuvé par délibération du Conseil général de la Dordogne en date du 27 octobre 2006 et par délibération de la Commission Permanente du Département de la Charente en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 5 février 2007 au 9 mars 2007. Le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté Inter-Préfectoral n°71307 du 9 août 2007.



## **II – DESCRIPTION ET COUT DE L'OPERATION**

### **1 / DESCRIPTION GENERALE :**

Projet établi entre les Départements de la Dordogne et de la Charente:

**Phase n° 1** : Les travaux de déviation de la RD 12 sur une distance d'un peu plus d'1km entre le nouveau carrefour giratoire sur la RD 939, en Charente, et le cimetière de La Rochebeaucourt, en Dordogne comprennent :

- la réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD 939 et 12 au lieu-dit la « Cassine »,
- la construction d'un ouvrage d'art de franchissement du canal de La Nizonne,
- la traversée des terres agricoles d'Edon,
- la construction d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Nizonne,
- la traversée de prairies et de la voie de desserte de la station d'épuration de La Rochebeaucourt,
- le raccordement à la RD 12 actuelle à hauteur du cimetière de La Rochebeaucourt,
- la création d'un tourne à gauche au niveau du carrefour avec la voie communale au coin du cimetière desservant l'usine CMR (Charge Minérale du Périgord) de Ste Croix de Mareuil,
- le rétablissement de la voie communale d'Argentine par un carrefour en « T »,
- le rétablissement de l'accès au cimetière.

**Le coût de cette phase est de 4,4 M€**

**Phase n° 2** : L'aménagement de la RD 939, dans sa traversée du bourg de La Rochebeaucourt comprenant :

- le recalibrage de la voie sur environ 700 ml,
- l'aménagement de l'entrée d'agglomération en provenance de Périgueux,
- l'aménagement du carrefour entre la RD 939 et la RD 87,
- la reconstruction du pont de la Nizonne,
- le reprofilage de la voie pour lisser la courbure des virages,
- l'aménagement d'un carrefour entre la RD 939 et la RD 5.

**Le coût de cette phase est estimé à 1,6 M€**

## **2 / PARTICULARITES DU CHANTIER :**

### **La prise en compte des enjeux environnementaux**

La traversée de zones humides a nécessité des confortements spécifiques des sols pour améliorer leur portance. C'est ainsi que 162 plots ballastés ont dû être réalisés sous les remblais dans la zone tourbeuse.

L'impact du chantier sur les zones humides n'étant pas neutre, il a dû faire l'objet de compensations environnementales. Le Département de la Dordogne est donc chargé d'acquérir environ 7 ha d'espaces naturels soit 1,5 fois l'emprise de la déviation, classés prioritairement en zone Natura 2000. Le Département devra également rechercher un organisme compétent en matière d'environnement tel que le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) pour la gestion à terme de ces espaces.

Par ailleurs, la présence du vison d'Europe, espèce animale protégée, a été identifiée sur le site. Dans ce contexte, les équipements routiers ont été adaptés en vue de la protection de cette espèce (cunette béton spécifique) et notamment les deux ouvrages pour franchir la Nizonne et son canal ont été équipés d'une banquette pour faciliter le passage du vison d'Europe.



### **Des aménagements paysagers adaptés**

Dans ce contexte particulier : prairies humides, périmètre d'un château classé et à proximité du plateau d'Argentine, espace naturel départemental, le Conseil général de la Dordogne a apporté un soin particulier aux aménagements paysagers pour obtenir la meilleure intégration paysagère possible, respectant le patrimoine architectural et végétal, les unités paysagères, l'hydraulique et les biotopes.

Ainsi, l'alignement remarquable de platanes a été préservé et mis en valeur. La végétalisation des abords du giratoire crée une continuité entre les jardins du château et la déviation (les essences seront similaires).

Ensemencement herbacé et plantations de plus de 5 000 jeunes plants forestiers sur les talus vont reconstituer le boisement des rives, tout en ménageant des vues sur le village.

Tous ces aménagements, les techniques de plantation et le choix des essences répondent à des critères de développement durable : prairies fleuries, matériaux biodégradables, essences locales. Comme l'ensemble du réseau départemental, la déviation fera l'objet d'un entretien respectueux de l'environnement, avec fauchage tardif et zéro herbicide.

### **III – PLAN DE FINANCEMENT :**

#### **Le montant global de l'opération s'élève à : 6 M€ TTC**

Une convention, liant les Départements de la Dordogne et de la Charente, a été signée en décembre 2009 afin de fixer les conditions techniques et financières de réalisation de cette déviation.

**Le Département de la Charente apporte une contribution financière s'élevant à 1M€, le reste de la dépense étant pris en charge par la Dordogne (soit 5M€).**

**Le Conseil général de la Dordogne assure la totalité de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.** Une remise des ouvrages achevés, situés sur le territoire de la Charente est prévue à la fin de l'opération. Les représentants du Conseil général de la Charente sont associés à l'ensemble des réunions techniques liées au déroulement des travaux.

### **IV – AVANCEMENT DES TRAVAUX ET PROGRAMMATION**

#### **1 / TRAVAUX DE LA DEVIATION DE LA RD 12 :**

- Acquisitions Foncières : terminées fin 2009 sur les deux départements.
- Diagnostic archéologique : réalisé durant le premier semestre 2010 avec une levée des contraintes début juillet 2010.
- Terrassements et couche de forme : travaux réalisés entre juillet 2010 et décembre 2010, par l'entreprise VINCI, pour un montant de 1,10 M€ TTC (technique de stabilisation des sols par plots ballastés).
- Construction de 2 ouvrages d'arts : travaux réalisés entre février 2011 et juillet 2011 par le groupement d'entreprises LAURIERE / S.N.G.C pour un montant de 1,15 M€ TTC.
- Réalisation des chaussées et du giratoire RD939/RD12 : travaux réalisés entre juin 2011 et novembre 2011 par l'entreprise LAURIERE pour un montant de 1,20 M€ TTC.
- Signalisation verticale :
  - fourniture par la société SIGNATURE, pour un montant de 19 927,63 €.
  - pose par la société SIGNALISATION 24, pour un montant de 20 202,72 €.
- Pose des glissières de sécurité bois par l'entreprise AER pour un montant de 72 914,14 €.
- Marquage au sol par le PARC DEPARTEMENTAL, pour un montant de 11 238,26 €.
- Aménagements paysagers prévus à compter de janvier 2012 pour une durée de 3 mois. Marché notifié le 28/11/2011 à l'entreprise ANTOINE pour un montant de 82 888,23 € TTC.

## 2 / TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 939 :

- Acquisitions foncières : terminées en avril 2011.
- Déplacement des réseaux : novembre 2011 à mai 2012.
- Démolitions : travaux réalisés en novembre et décembre 2011, par l'entreprise MAZY. Marché notifié le 4 novembre 2011 pour un montant de 57 433,12 €.
- Réfection de l'ouvrage existant : février à mai 2012. Marché notifié le 29 novembre 2011 à l'entreprise LAURIERE pour un montant de 412 521,16 €.
- Travaux d'aménagement de la chaussée programmés entre mai 2012 à décembre 2012. La consultation des entreprises est en cours.

## V – MESURES EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Chaque marché de travaux d'importance passé par la **Direction des Routes et du Patrimoine Paysager du Conseil général de la Dordogne** fait l'objet de clauses qui s'imposent à l'entreprise titulaire en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

Pour le marché de la déviation de la Rochebeaucourt ; 1100 heures d'insertion ont été réalisées par deux bénéficiaires du RSA. C'est le groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ24) qui a porté l'opération en recrutant ces deux personnes en contrats de professionnalisation.

Ces deux allocataires, dans le dispositif depuis plus de 3 ans et qui n'avaient pas déclaré d'activité depuis plus au moins 12 mois, sont aujourd'hui sortis du RSA.

A l'issue, le bénéficiaire le plus mobile a pu bénéficier d'une embauche au sein d'une entreprise de Travaux Publics corrézienne qui travaille régulièrement en Dordogne. Le second est en formation « conducteur de grue à tour » au centre AFPA d'Egletons.

**Ce chantier est l'illustration du succès de ce dispositif « clause d'insertion ». En effet pour le Conseil général de la Dordogne, principal acteur économique du département, mais aussi chef de file de l'action sociale, chaque euro investi dans un bâtiment ou une route a une traduction instantanée en termes de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA dont il a la charge.**